



RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non de la motion
Pour un meilleur suivi des dossiers énergétiques

Président : Aubort Patrick (PLR)
Membres : Bruno Femia (SOC)
Patrick Grognez (PLR)
Gilles Marco (UDC)
Pierre-Yves Nussbaum (SOC)
Christophe Privet (ML)
Bernard Schmid (PLR) Absent(e) non excusé(e)
Heinz Schoeneich (PLR)
Gilbert Tille (SOC)
Eric Walther (Les Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission s'est réunie le 19 novembre à 19.00 heures à la salle des commissions de la villa Mounsey. Nous remercions la secrétaire municipale Mme Corinne Martin, invitée à la demande du motionnaire, pour sa présence et quelques précisions apportées en cours de débat.

Le motionnaire nous explique ses réflexions qui l'ont amené à déposer son postulat. Notamment :

Le vote serré pour l'acceptation d'un poste de délégué à l'énergie à la fin de la dernière législature.

Les différentes décisions fédérales concernant la politique énergétique.

La priorité donnée à un système incitatif, qui pourrait devenir répressif en cas d'insuffisance.

La multitude de domaines touchés par le volet énergétique (Bâtiment, industrie, mobilité, etc...)

Afin d'anticiper ces problèmes, le motionnaire propose la mise sur pied d'une commission permanente énergétique. Elle serait composée de conseillers communaux « spécialistes » ou « particulièrement intéressés » par le volet énergétique, à l'image de la commission des finances ou la commission de gestion. Cela permettrait, d'après lui, un meilleur suivi des dossiers dans le temps, une meilleure didactique, un gain de temps dans le traitement des préavis et une diminution des doublons dans le dépôt de motions et postulats.

Il nous affirme qu'environ 40 communes romandes ont mis sur pied une telle commission et prend comme exemple la commission mise en place par la municipalité de Vevey qui siège 5 à 6 fois par an. Elle traite de sujets allant de la construction-rénovation de bâtiments, en passant par les améliorations énergétiques, jusqu'à la mobilité. Deux membres de la commission énergétique sont même délégués auprès de la commission consultative municipale pour l'octroi de subventions.

Le motionnaire pense qu'une telle commission permettrait de répondre aux interrogations plus en profondeur, insufflerait un esprit proactif, mettrait en valeur le travail du délégué à l'énergie, améliorerait la communication au sein des groupes politiques, apporterait une attention particulière aux coûts indirects de certaines décisions, éviterait les amendements de dernière minute, fournirait un support de qualité à la municipalité pour les débats au conseil communal et rendrait plus transparente l'allocation des

flux financiers dans le cadre des subventions.

Avant la poursuite de la discussion, Madame Martin nous demande de bien distinguer une commission consultative qui est mise en place par la Municipalité, telle que celle liée à la circulation, par rapport à une commission permanente qui serait imposée par le conseil communal. La commission énergétique de Vevey a été mise en place par la Municipalité veveysanne parce qu'elle a estimé en avoir besoin. A Montreux, la Municipalité ne ressent pas la nécessité d'avoir une commission consultative municipale.

Lors du tour de table, nous distinguons trois positions :

Quelques commissaires trouvent la démarche intéressante, principalement pour la partie incitative et suggestive. Le fait d'avoir une permanence de personnes de milice particulièrement intéressées par ce sujet et qui se réunissent lorsqu'un préavis, un postulat ou une motion le nécessitent, leur semble une bonne idée. Ils estiment que cela permettrait aux partis d'avoir une vision d'ensemble de ces multiples sujets et éviterait certaines redondances dans les propositions de conseillers communaux, à l'image du dernier postulat concernant l'éclairage public.

D'autres commissaires estiment qu'il faut faire confiance à la Municipalité. Les propositions du délégué à l'énergie vont dans le sens des préoccupations de la population en la matière. Le fait d'externaliser le futur « Plan Directeur Communal des Energies » témoigne de l'ouverture d'esprit dans la recherche de l'utilisation optimale de spécialistes professionnels de ces sujets. Ils pensent que ce n'est pas le travail du conseil communal d'avoir une telle commission, mais bien celui de l'exécutif de faire des propositions concrètes. Ils estiment aussi que les outils des conseillers communaux tels que les interpellations, les postulats et les motions sont suffisants pour faire part d'inquiétudes ou d'idées innovantes. Ce sont aussi les échanges lors des commissions ad-hoc, entre personnes connaisseuses et personnes néophytes qui apportent une richesse au débat et poussent peut-être certains conseillers à s'intéresser à des sujets qu'ils connaissent moins bien. La possibilité de demander régulièrement un rapport du délégué à l'énergie peut donner une vision globale de ses actions. De toute façon, lors de la mise en place du Plan Directeur des Energies, il sera tenu de suivre une feuille de route. La commission de gestion peut, elle aussi, rapporter régulièrement sur toutes les activités liées à l'économie d'énergie où à la promotion des énergies renouvelables. De plus, ces commissaires se demandent ou seront les frontières, les limites d'une telle commission, par exemple lors de préavis sur des plans de quartier, sur des rénovations d'édifices publics, etc.

Et enfin, une part non négligeable de commissaires n'ont pas d'avis tranchés sur la question et se sont d'ailleurs peu exprimés à ce sujet.

Amendement

Conclusion

En conclusion, c'est par 4 non, 2 oui et 3 abstentions que la commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de ne pas prendre en considération la motion de Monsieur Christophe Privet « pour un meilleur suivi des dossiers énergétiques ».

2 oui, 4 non, 3 abstention.

Le président-rapporteur
Aubort Patrick (PLR)